

d'un administrateur chargé de diriger les affaires de la société. Il stipule aussi que tout employé alors en grève retournera à son travail normal, sans être exposé à des mesures disciplinaires ou autres. Une autre disposition vise les salaires qui, du moins nous en avons alors l'impression, avaient déjà fait l'objet d'une entente entre les parties, même s'ils dépendaient aussi d'autres facteurs. Je n'ai pas inclus cet article, estimant que le ministre des Transports et les autres députés ministériels connaissent suffisamment ce genre de mesure pour savoir que ces dispositions feraient automatiquement partie d'un projet de loi semblable.

L'hon. M. Pickersgill: Je dois dire, Votre Honneur, que je saurais encore gré au représentant de bien vouloir lire chaque article, sans les commenter, à l'exception de l'article 7 qu'il a déjà lu; ainsi, nous saurons tous ce que contenait son projet de loi.

M. Howard: Si le ministre avait montré assez d'intérêt à la question, à l'exemple du secrétaire parlementaire du premier ministre, pour se renseigner au sujet de ces dispositions à l'époque où j'ai inscrit un avis de motion au *Feuilleton*, il aurait su à quoi s'en tenir au sujet du bill. Si les collègues du ministre ou d'autres députés de son parti n'avaient pas opposé un refus à notre demande, concernant le consentement unanime de la Chambre pour présenter le bill, il aurait pu être présenté et publié. Ce n'est qu'à la demande du ministre que je l'ai présenté aujourd'hui.

L'hon. M. Marchand: Je ne devrais peut-être pas proposer une question d'ordre aussi général, mais le député me dira-t-il si, d'après son projet de loi, les travailleurs auraient été obligés de se remettre au travail.

• (8.10 p.m.)

M. Howard: Ma foi, si le ministre avait prêté l'oreille, il saurait que j'ai bien dit que cela serait arrivé, sous la direction d'un administrateur pour surveiller le chargement et le déchargement des navires.

L'hon. M. Marchand: Autrement dit, vous auriez refusé aux travailleurs le droit de faire la grève?

M. Douglas: Cela est aussi logique que le discours du ministre cet après-midi.

M. Macaluso: Vous seriez bien en peine de définir la logique.

M. Howard: Comme je le signalais tout à l'heure au ministre, j'admire son habileté à déformer les faits et à mal interpréter les

déclarations. Néanmoins, malgré tous vos efforts, vous n'y arriverez pas.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je demander au député, en toute modestie, de nous lire simplement son projet de loi, pour la gouverne de ceux d'entre nous qui ne croyaient pas avoir le droit de l'avoir en leur possession avant qu'il soit mis à la disposition de la Chambre?

M. Howard: Vous auriez eu le droit de l'avoir si vous ne vous y étiez opposé.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne m'y suis pas opposé.

M. Howard: Pas vous, personnellement, je le sais. Vous n'oserez pas faire une chose semblable. Vous ne régreriez une affaire de ce genre qu'à contre-cœur. J'ai encore à mon bureau les stencils du bill et serais très heureux d'en faire polycopier demain quelques milliers d'exemplaires si le ministre les veut. Il serait trop long de donner lecture du bill article par article. J'en ai couvert, je pense, les points saillants.

Le projet de loi dont nous sommes saisis renferme...

L'hon. M. Nicholson: Puis-je poser une question au député? Je n'ai pas vu le bill, il est vrai, mais j'ai lu le communiqué remis à la presse. Je voudrais lui demander si le bill qu'il a présenté n'est pas fondé sur la supposition que la Fédération des armateurs avait fait une offre ferme? Y a-t-il une preuve à l'appui de l'idée qu'une offre inconditionnelle avait été faite par la Fédération des armateurs?

M. Howard: Le bill est fondé sur le désir de remettre en marche cet élément de notre économie, avec l'espoir de secouer de son siège l'honorable représentant et de le forcer à agir dans ce différend particulier.

L'hon. M. Nicholson: Le député voit-il quelque inconvénient à répondre à ma question?

M. Howard: Vous êtes tout simplement trop impatient. C'est un indice de la faiblesse de votre position, puisque vous tentez de faire franchir toutes les étapes d'une mesure que vous ne pouvez entièrement justifier. Une partie du bill porte sur les majorations de salaires...

L'hon. M. Nicholson: L'honorable représentant voudrait-il...

M. Howard: Surveillez votre impatience. Vous ne monterez pas plus dans le cabinet de cette manière, car le premier ministre (M. Pearson) vous observe. Il n'aime pas cette impatience. Il aime procéder avec calme et lenteur, surtout parce que cela lui permet de changer d'opinion plus tard en temps utile.

[M. Howard.]